



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

RÉSULTATS 2012 DE FRANCE TÉLÉCOM : SATISFAISANTS DANS UN ENVIRONNEMENT TOUJOURS DIFFICILE !

Les résultats 2012 de France Télécom - Orange sont marqués du sceau du ralentissement économique européen et de l'arrivée du 4^{ème} opérateur en France, le poids toujours présent de la régulation. Ils se traduisent par une légère baisse du chiffre d'affaires de -2,7% (-0,6 hors régulation) et une érosion de l'EBITDA (-7,6%) même si ces baisses sont contenues par le maintien d'une certaine croissance dans les pays émergents, le retour à la reconquête des clients en France et une maîtrise des coûts.

La CFDT de France Télécom - Orange se satisfait que les investissements ne soient pas sacrifiés sur l'autel de la maîtrise des coûts et qu'il n'y ait pas un dérapage de la dette.

La CFDT reste profondément préoccupée des conséquences durables de l'arrivée d'un 4^{ème} opérateur en France. Les effets en matière de suppressions d'emplois chez les sous-traitants et les distributeurs se chiffrent en dizaines de milliers et devraient se poursuivre voire s'accroître en 2013. Alors que le gouvernement doit sortir sa feuille de route en matière de numérique, de nouvelles conditions d'attribution de la 4G ne doivent pas à nouveau mettre à mal un écosystème déjà bousculé en France.

A l'heure où la rigueur de mise en matière de finances publiques tant pour l'État que les collectivités locales, le dernier sommet européen des chefs d'État consacré au prochain budget européen aurait pour conséquence la suppression des aides européennes à l'investissement dans les réseaux de télécommunications. **Il faut être conscient que la poursuite de la mise sous pression des revenus des opérateurs, par les prix, ou par une sur-fiscalité conduira à un double déclin.** Celui des investissements dans les réseaux de demain d'une part et d'autre part celui de l'aide au développement des usages au plus grand profit des opérateurs d'outre-Atlantique.

Une telle situation nécessite plus que jamais de promouvoir une politique qui privilégie l'investissement pour répondre aux enjeux de l'écosystème numérique ; cela passe notamment par une remise en question de la politique d'exacerbation de la concurrence et par le développement des mutualisations des infrastructures réseaux tant au niveau national qu'europpéen.

Concernant la rémunération des mandataires sociaux et dirigeants de l'entreprise, la CFDT a toujours estimé que cette dernière devait être transparente et mesurée ce qui n'a pas toujours été le cas. La présence d'un élu salarié au sein du comité en charge des rémunérations, comme l'introduction de critères sociaux et de qualité dans la part variable, ont participé à la mise en place d'une nouvelle gouvernance après l'arrivée de Stéphane Richard.

La volonté légitime de l'État à limiter les rémunérations des cadres dirigeants dans les entreprises, où il exerce une influence, ne saurait être aveugle, brutale et uniforme. Elle doit s'inscrire en cohérence avec la culture, l'histoire, la taille et la nature de l'entreprise.